



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 31 MARS 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et mercredi trente-un mars à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
23/03/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
23/03/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absent : M. Christian BAÏSSE.

Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-18 : - Evaluation des charges transférées 2021 – approbation du rapport de la CLECT

En application des articles L 1 609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 8 février 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- d'ADOPTER le rapport de la CLECT du 8 février 2021 ;
- d'ADOPTER le montant révisé de l'attribution de compensation négative qui s'élève à – 30 677,32 € ;
- d'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article 739211.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

